

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal de Saint André de Rosans s'est réuni, après convocation du 16/09/2022 à la salle polyvalente, sous la présidence du maire Mme Cécile LIOTARD.

Présents : Cécile LIOTARD, Jean-Pierre GAY, Gilles TOUAT, Philippe ANDRE, Muriel BRUNET, Véronique BIDON, Eric RANGER. Norbert ESCALIER,

Excusé : Maëlle MICHEAU

Absents : Lionel ASTIER, Anne VREVEN

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (02 juin 2022).

Nomination d'un secrétaire de séance, Norbert Escalier se propose.

Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour.

Cécile commence la séance en informant le conseil municipal que les panneaux routiers pour la rue des Boulistes et la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite ont été offerts à la commune par Mme Christelle HUGOT, cousine de Cécile, qui travaille dans une entreprise de panneaux de signalisation en Normandie. Suite au décès de son papa cet été, Jean-Claude LIOTARD, très attaché à St André, elle a souhaité faire ce cadeau. Nous sommes très touchés ce geste et la remercions très chaleureusement.

Éric se propose pour les mettre en place.

Cécile profite aussi de ce début de séance pour faire un point sur la sécheresse estivale et par conséquent un déficit des sources historiquement bas au mois d'août. Nous avons évité de justesse les coupures d'eau uniquement grâce à l'effort des habitants. Les messages envoyés régulièrement par Muriel via la commission communication et Laurence Willems via le site de la commune ont été très largement entendus. Le conseil municipal est très reconnaissant de cet effort collectif mais cette situation exceptionnelle qui pourrait être amenée à se répéter pose question sur l'avenir et le développement de nos communes.

1 – Délibération ONF coupe affouagère :

Toujours par rapport à la coupe affouagère prévue fin 2022, début 2023, l'ONF nous demande de prendre une délibération validant, le mode de coupe choisi, la localisation des parcelles concernées, le volume de bois présumé et le règlement de la coupe. Pour rappel, 9 affouagistes participeront à cette coupe.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Délibération augmentation de l'indice de la fonction publique :

L'indice de la fonction publique, qui est la base de calcul des indemnités du maire et des adjoints a été revalorisé de 3.5% par l'état au 1^{er} juillet 2022 passant de 3889.40€ brut/ mois à 4025.53€ brut/ mois.

Pour rappel, l'indemnité du maire pour notre commune est fixée à 17% de l'indice de la fonction publique et pour les adjoints à 3%. Concrètement, cette augmentation de l'indice a pour conséquence d'augmenter de 20€/mois l'indemnité du Maire et de 7€/mois l'indemnité des adjoints.

Cécile explique que cette revalorisation est automatique depuis le mois de juillet et qu'il faut prendre une délibération que si le conseil municipal la refuse.

Ce dernier accepte cette revalorisation, donc pas de délibération à prendre.

3 – Local Orthophoniste :

Mme Nathalie FAKLER, orthophoniste, nous a récemment annoncé son intention de quitter son cabinet à St André, la principale raison étant le bruit sur la place du village. Elle occupait le cabinet que la commune avait entièrement rénové pour elle il y a un an. L'ensemble du conseil est très déçu de cette décision.

Une fois que la date de son départ sera confirmée, le local sera de nouveau proposé à la location en espérant trouver un locataire.

4 – Délibération adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 :

L'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des communautés de commune.

La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales. La principale amélioration de cette modification est un assouplissement des règles budgétaires, les Régions en bénéficient déjà.

Les communes qui le souhaitent, sur la base du volontariat, peuvent adopter cette nouvelle nomenclature dès le 1^{er} janvier 2023.

Patricia, notre secrétaire de mairie, aimerait que nous l'adoptions le plus tôt possible.

Le conseil est favorable à cette demande.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5. Demande de mise en place d'un distributeur de pain.

La boulangerie de Rosans nous demande l'autorisation d'installer un distributeur de pain au village.

Nous sommes, sur le principe, d'accord car il permettrait aux personnes ne pouvant se rendre à la boulangerie de Rosans, d'avoir du pain quotidiennement. Il serait également un plus pour les personnes de passages, les randonneurs, cyclistes etc ...

Avant de prendre une décision définitive, il est nécessaire d'en connaître le fonctionnement, de déterminer son emplacement en tenant compte de l'alimentation électrique.

Nous souhaiterions également connaître l'avis des habitants. Un sondage sera mis en place à cet effet, via la commission communication.

6 – Questions diverses :

-Cécile remercie Gilles, Philippe et Norbert pour le relevé des compteurs d'eau qui vient d'être effectué.

■ *Décharge sauvage.*

Il a été signalé que des personnes venaient de nouveau vider des gravats et des déchets verts au « virage des marnes ». Nous rappelons que c'est interdit et qu'il faudra très certainement mettre un panneau et une clôture pour matérialiser cette interdiction.

■ *Demande de bornes électrique pour recharger les véhicules électriques.*

Il a été demandé à la commune la possibilité d'installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques. Norbert qui est délégué auprès du Syme 05, se renseignera afin d'obtenir toutes les

informations sur le sujet.

■ *Eclairage public du village et des hameaux*

Beaucoup de questions se posent sur le fonctionnement et sur la dépense en énergie de l'ensemble de notre réseau d'éclairage public. Norbert souhaite s'informer sur la possibilité de réduire les consommations, tant au niveau matériel que de la gestion des plages horaires d'éclairage. Il prendra rdv avec un technicien du Syme 05.

■ *Demande d'un panneau de limitation de vitesse (30 Km/h) aux Isnières.*

Depuis quelques temps plusieurs habitants des Isnières demandent à la commune la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse (30 km/h). Car en effet, certains véhicules roulent beaucoup trop vite alors que la route est étroite et que la visibilité est mauvaise par endroit.

Le conseil comprend et approuve cette demande. La commune prévoira le financement pour cette réalisation lors du prochain budget (2023)

■ *Réparation routes des Isnières.*

Plusieurs trous rendent la chaussée dangereuse aux Isnières. L'ADSEA doit intervenir, courant octobre, afin de les reboucher. Gilles précise avoir déjà mis en place du gravier et doit recevoir le goudron dans les prochains jours.

■ *Transports scolaires (école communale de Rosans) 2022-2023*

Norbert explique le fonctionnement du transport scolaire et les modalités administratives liées. Le coût par élève est de 120 euros (Pass Zou) pour l'année scolaire 2022-2023, la région accorde une remise de 30 euros (période de crise sanitaire) et la communauté de commune Sisteronais / Buech aide les familles bénéficiaires du Pass Zou en remboursant (dossier à télécharger sur le site de la Communauté des communes) 80% du montant payé.

Il précise également que cette année il y a 33 élèves scolarisés à l'école de Rosans dont 5 de Saint André de Rosans. Le transport est assuré par Jean-Pierre Gay pour les transports Pinet, il prend en charge 2 élèves au village et 3 aux Isnières.

■ *Solidarité aux Isnières suite à la chute d'un arbre bloquant la route principale.*

Lors de vents violents fin septembre, de grosses branches d'un noyer sont tombées sur la route rendant impossible l'accès aux Isnières. C'est très tôt (5h30) que les premiers véhicules se retrouvèrent bloqués. François Baudon est venu prêter main forte et a pu rapidement dégager la route avec son tracteur.

Nous tenons à remercier François pour son implication, sa générosité.

■ *Demande d'accès au marché du mercredi.*

Norbert à rencontrer Damien Dorel, maraîcher à Rosans. Ce dernier demande l'autorisation de faire le marché, en saison estivale, au village les mercredis. Le conseil est favorable à cette demande et l'invite à faire un courrier.

- Le chemin de Bois de Trou a été endommagé par les orages fin août, il faudra peut-être envisager des réparations sur le budget 2023. A noter que les parties qui ont été refaites n'ont pas été abîmées.

-Cécile informe le conseil qu'une réunion publique va être organisée à Rosans sur le projet de construction d'une résidence pour sénior.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.